

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit octobre à quatorze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni à Le Void d'Escles, sur convocation de son président.

Sont présents :

- M. PRUNIER Bernard, Président du conseil d'administration,
- M. GRISE Sylvain, administrateur,
- M. PRUNIER Régis, administrateur,
- M. PRUNIER Marcel, administrateur.

A voté à distance à l'aide d'un moyen de communication qui transmet les voix des participants et permet la retransmission continue et simultanée des débats :

- M. PRUNIER Valéry, administrateur.

La séance est présidée par M. PRUNIER Bernard lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que tous les membres sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte en rappelant l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

- Report de paiement de la seconde partie des dividendes relatifs à l'exercice 2018/2019

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

### **REPORT DE PAIEMENT DE LA SECONDE PARTIE DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2018/2019**

Par réunion du Conseil d'administration en date du 28 mai 2020, il avait été décidé de verser les dividendes en 2 parties, à savoir :

- 105 € par action à l'issue de l'assemblée générale du 28 mai 2020
- 40 € à une date ultérieure

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de COVID 19, les activités de la société pour le deuxième semestre de notre exercice ont été particulièrement affectées. De plus, suite à la chute des marchés, chute liée au Covid 19, il a été constaté une perte de l'activité financière plus importante que celle annoncée le 24 avril 2020.

Il est constaté une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 21% au titre de l'exercice clos le 30/09/2020 par rapport à l'exercice précédent. La société a subi une baisse de 40% du chiffre d'affaires en septembre 2020 et nous prévoyons également une baisse de l'ordre de 40% au titre des mois de novembre et décembre 2020. Un dossier de demande d'activité partielle d'une semaine en octobre, novembre et décembre 2020 a été déposé.

Par ailleurs le gouvernement, face à l'épidémie du Coronavirus, dans ses recommandations, préconise de ne pas verser de dividendes en 2020.

En conséquence, afin de suivre les recommandations et d'éviter une dégradation de la trésorerie d'Hydraulique PB, le conseil d'administration décide le report du versement de la seconde partie du dividende, à savoir 40 € par action soit la somme de 2 790 200 € à une date ultérieure.

Le conseil d'administration se prononcera à nouveau soit fin 2020, soit en 2021, lorsque la situation sanitaire sera entièrement régularisée.

Puis ces propositions sont mises aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

LE PRESIDENT  
Bernard PRUNIER



UN ADMINISTRATEUR  
Sylvain GRISE

